

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : J. C. BONNET

Etaient présents : B. JACQUEMARD, J. C. BONNET, M. BOULAY, S. CHERUBIN, M. GIRARD, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. SERRANO, C. THEBAULT, M. THIERRY.

Absents excusés : E. HUOT-MARCHAND pouvoir à A. MAZINGUE-DESAILLY
P. NGUYEN pouvoir à B. JACQUEMARD
C. NICOLLEAU

La séance est ouverte à 20 H 55.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Rétrocession de la voirie et des équipements de la ZAC de Brionne

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 3 – Commune,

ADOpte la décision modificative n° 2 – Assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, 11 voix **POUR**, 1 voix **CONTRE**, 1 **ABSTENTION**,

APPROUVE le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et s'engage à participer à sa mise en œuvre et à la respecter.

APPROUVE le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

DECIDE d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse selon les statuts modifiés.

Il est précisé que Monsieur BOULAY, à la suite d'un exposé circonstancié, a voté contre et que Monsieur THEBAULT s'est abstenu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en œuvre une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, 11 voix POUR, 2 voix CONTRE,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires :

- autorisation de procéder à la vente de la propriété communale située 40 rue de Frileuse tout en restant propriétaire d'une bande de terrain de 3 m de large sur toute la longueur, à droite de la propriété, en prolongement de la bande enherbée existante le long de la « Salmouille » dont la commune est propriétaire ; dans le but de conserver, pour le futur, la possibilité de relier les sentes piétonnes de la commune,
- autorisation de déposer une demande de division
- signer tous les documents relatifs à ce dossier

Il est précisé que Monsieur BOULAY a voté contre, préconisant la réhabilitation en logements sociaux.

Monsieur THEBAULT, favorable à la vente de la maison, a voté contre du fait de l'amputation de 65 m² de terrain permettant dans le futur de relier les sentes piétonnes de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

S'ENGAGE à participer à l'élaboration du contrat de bassin « vivre avec l'Yvette » porté par le SIAHVY pour la période 2011-2016.

PREND ACTE du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession de la voirie et des équipements de la ZAC de Brionne.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 H 05.

En Mairie, le 15 décembre 2010

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD